



Direction
Régionale
de l'Équipement

Basse
Normandie

Directions
Départementales
de l'Équipement

Calvados
Manche
Orne



**CONTRAT DE PLAN
VOLET TERRITORIAL**

DIAGNOSTIC D'AGGLOMERATION

4. ALENCON

ALENCON

Présentation de l'agglomération alençonnaise

1. Positionnement dans l'armature urbaine inter-régionale
2. Structure interne de l'agglomération

Diagnostic d'agglomération

1. Les déplacements : l'accessibilité de l'agglomération et l'organisation des flux
2. Solidarité urbaine, cohésion sociale et cohérence spatiale
3. L'environnement et le cadre de vie
4. Le tissu économique

Les enjeux de la contractualisation

1. Les défis à relever
2. Les enjeux prioritaires

ALENÇON

Présentation de l'agglomération alençonnaise



Troisième agglomération et aire urbaine (46 communes et 60 000 habitants) de Basse-Normandie, Alençon occupe une position géographique particulière dans l'armature urbaine régionale et du Grand Ouest.

1. Positionnement dans l'armature urbaine inter-régionale

Située aux franges méridionales de la Région bas-normande, l'agglomération d'Alençon est à la fois excentrée au regard de la géopolitique régionale, en position d'interface avec les Pays de Loire et d'ouverture vers le Sud.

Elle constitue un carrefour pour les flux Nord-Sud et Est-Ouest et dans le même temps assure un rôle d'équilibrage urbain au Sud de la Basse-Normandie. En outre, elle représente le débouché vers le Sud et le Centre pour les agglomérations de Caen, de Cherbourg et, potentiellement, pour la Basse Seine.

Cependant, cette position stratégique fragilise son appartenance à l'espace bas-normand : Alençon, mal reliée à Caen, se place de plus en plus sous l'influence de l'agglomération urbaine du Mans en matière de services de haut niveau.

La proximité géographique (Caen est à 100 km, le Mans à 50) explique pour partie ce renforcement des liens avec l'agglomération mancelle mais l'absence de liaisons rapides (routières ou ferrées) avec Caen et Rouen accentue fortement ce mouvement centrifuge.

De plus, Alençon s'inscrit dans la mouvance du Bassin Parisien. L'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 12 (vers Paris) doit rapprocher, en termes de distance/temps, l'agglomération alençonnaise de l'Île de France.

En outre, l'amélioration de la liaison ferrée entre Caen et Tours rapprocherait, dans le même temps, Alençon de Caen et de Paris via la ligne T.G.V. Rennes, le Mans, Paris.

De par cette position d'interface entre trois Régions, l'agglomération alençonnaise devrait être à même de participer au développement et à l'aménagement de la Basse Normandie en tant que :

- pôle de rééquilibrage au Sud de la Région bas-normande,
- carrefour des flux inter régionaux,
- agglomération du Grand Ouest aux franges du Bassin Parisien.

2. Structure interne de l'agglomération

L'agglomération d'Alençon se situe au coeur d'une communauté urbaine récemment constituée (17 communes) qui représente une entité territoriale à l'échelle des enjeux à venir en matière de développement urbain, social, économique et d'aménagement du territoire.

Ainsi Alençon représente :

- une aire urbaine de 60 000 habitants,
- une Communauté Urbaine de 50 000 habitants,
- une agglomération de 43 000 habitants,
- une ville-centre de 30 000 habitants.

Préfecture forte d'un département essentiellement rural et composé d'un réseau de petites villes, Alençon constitue un pôle de services et d'emplois conséquent et structurant pour l'Orne comme pour le Nord Sarthe et partie de la Mayenne.

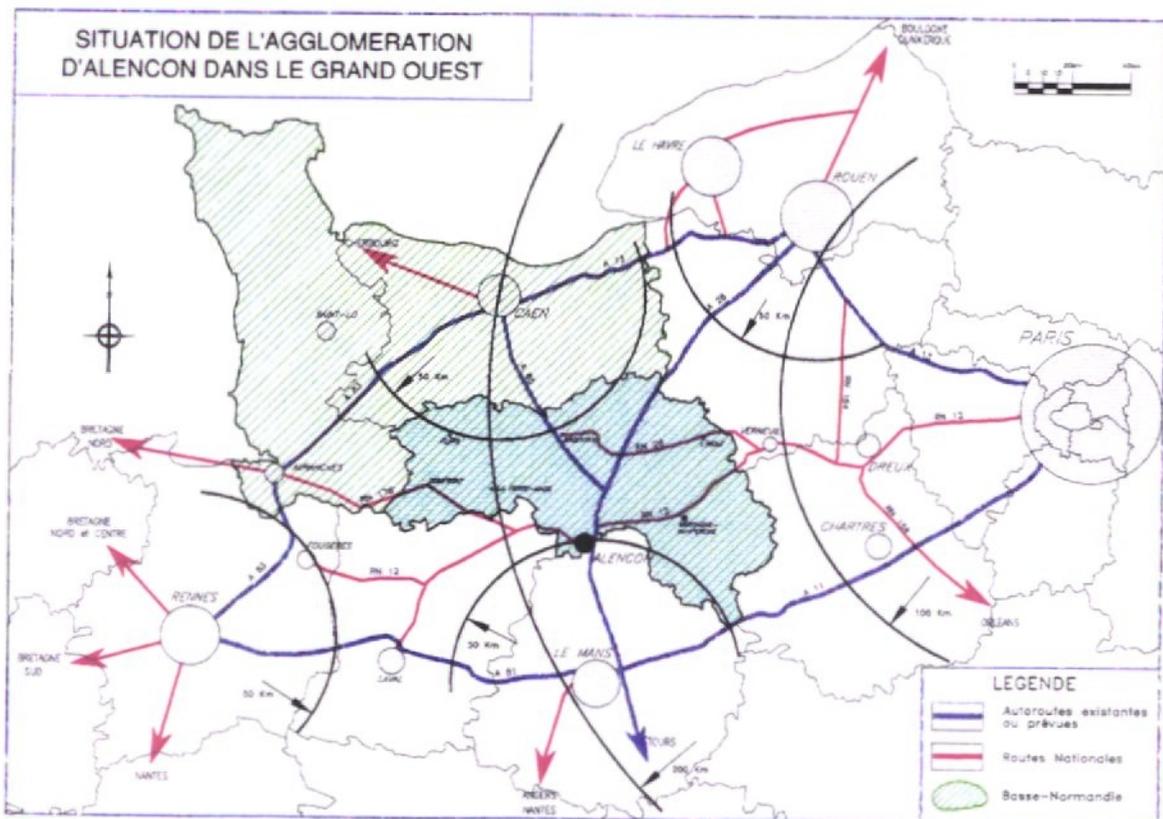
Son bassin d'emploi est le plus tertiaire de la Région (75% des emplois salariés se situent dans

le commerce et les services) et la zone d'emploi Alençon-Argentan est le territoire bas-normand le plus créateur d'emplois de service (+ 15%).

L'agglomération accueille d'autre part un éventail complet de filières de formation dans le domaine de la plasturgie, elle abrite notamment l'Institut Supérieur de la Plasturgie (ISPA) et l'Institut Supérieur du Moule Ornais (ISMO).

Au regard de ces différentes considérations, le diagnostic s'articule, en filigrane, à partir de trois axes de réflexion :

- le positionnement de l'agglomération d'Alençon dans les flux nationaux et régionaux,
- le maillage avec les autres villes régionales et notamment la capitale bas-normande, avec Le Mans et le Bassin Parisien,
- la recherche d'un équilibre et d'une mise en cohérence entre les flux exogènes et les facteurs endogènes de développement de l'agglomération.





DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'ORNE
SERVICE
AMÉNAGEMENT
HABITAT
JANVIER 1993

AIRE URBAINE D'ALENÇON

Département de l'Orne

CAEN
ROUEN

PARIS

- Aire urbaine
- Communauté Urbaine d'Alençon
- Espace bâti
- Route Nationale
- Autoroute
- Voie ferrée
- Limite départementale

RENNES
SAINT-MALO

Alençon

Département de la Mayenne

Département de la Sarthe



LE MANS

Diagnostic d'agglomération

1. Les déplacements : l'accessibilité de l'agglomération et l'organisation des flux . les liaisons régionales et interrégionales

CONSTAT

Les conditions d'accessibilité et de transit de l'agglomération se sont largement détériorées ces dernières années alors que la communauté urbaine d'Alençon se trouve au carrefour d'axes de communication à dimension nationale (les axes Paris - Rennes et Caen - Tours) voire internationale (l'axe Calais - Bayonne).

Cette détérioration est largement imputable à l'évolution rapide des flux routiers et des échanges économiques au sein de l'espace européen, à la position excentrée de l'agglomération alençonnaise tout autant qu'à l'absence de voies rapides entre Caen et Alençon et de dessertes ferroviaires suffisamment performantes vers le Bassin parisien.

Or le retard pris dans l'amélioration des moyens de communication vers le Nord (Caen et Rouen), vers le bassin parisien et la Bretagne place de plus en plus l'agglomération d'Alençon sous l'influence économique de celle du Mans.

Le repositionnement de l'agglomération alençonnaise dans la Basse-Normandie s'avère ainsi d'autant plus indispensable que la modernisation des moyens de communication a bouleversé le paysage économique bas-normand et isolé, relativement, Alençon du reste de la Région.

ANALYSE

Située à la croisée d'axes de communication Est - Ouest et Nord - Sud, l'agglomération d'Alençon est un carrefour pour les flux en direction du Centre de la France, de l'Île de France et de la Bretagne. Pour apprécier l'importance de cette position, il faut d'une part analyser les flux de transit et, d'autre part, situer Alençon par rapport aux grands axes routiers structurants.

Pour ce qui est des flux de transit :

- . Ouest - Est : 5 080 véhicules / jour
- . Nord - Sud : 5 980 véhicules / jour
- . Est - Ouest : 3 100 véhicules / jour
- . Sud - Nord : 5 610 véhicules / jour

Près de vingt mille véhicules transitent quotidiennement par l'agglomération en direction des quatre points cardinaux sur des axes qui ne sont que très partiellement à quatre voies.

Vis-à-vis des grands axes autoroutiers :

- au Nord l'A 13 assure la liaison entre le Bassin Parisien et la façade maritime ouest de la France et structure les flux du Nord de la Région bas-normande vers la Haute-Normandie et le Nord de l'Europe,
- au Sud, l'axe autoroutier Paris-Rennes via Le Mans assure le lien des Pays de Loire avec le Bassin Parisien.

Entre ces deux axes de communication aucune liaison rapide et lorsque l'on connaît l'importance, pour le développement économique d'une agglomération, de son raccordement aux grandes régions européennes d'échange, l'agglomération d'Alençon paraît de plus en plus éloignée des grands pôles nationaux de développement, excentrée par rapport aux flux économiques majeurs.

Enjeux :

. faire d'Alençon une plate-forme d'échanges Nord-Sud / Est-Ouest pour capter de nouveaux flux économique transitant par l'agglomération.

. relier l'agglomération d'Alençon à l'Île de France et aux grandes villes de l'Ouest (Caen, Rouen, Le Mans, Rennes).

. les flux de transit et les déplacements internes

CONSTAT

L'agglomération d'Alençon connaît à l'heure actuelle un engorgement de ses principaux carrefours, des boulevards périphériques, des axes de circulation reliant les zones d'activités et d'habitat et des liaisons inter quartiers.

Comme tous les centres urbains de quelque importance, Alençon a connu ces dernières années un accroissement des flux qui la traversent. Cet accroissement est dû pour une grande partie à l'augmentation des échanges économiques de biens et de services, au statut de préfecture et de centre administratif de la ville, à sa position géographique dans le département et dans la Région mais aussi à un phénomène d'extension de son aire d'influence tant en termes d'habitat que d'activités.

Cette situation n'est certainement pas sans conséquences, plus ou moins néfastes, sur le fonctionnement urbain de l'agglomération et sur son inscription dans les grands flux d'échanges régionaux et nationaux.

ANALYSE

Différents facteurs contribuent à l'engorgement du réseau routier de l'agglomération au premier rang desquels nous pouvons citer :

L'indifférenciation des fonctions urbaines des voiries : les fonctions de transit, d'échanges inter zones et inter quartiers s'accumulent sur les mêmes voies.

Ainsi, la RN 138 traverse l'agglomération du Nord au Sud et sert à la fois aux transits régionaux, nationaux voire internationaux, à la desserte des zones d'activités de Damigny au Nord de la ville et d'Arçonnay au Sud et de liaisons entre les quartiers de Perseigne, de Courteille, le bourg de Valframbert et le centre ville.

De la même façon, aller de St Germain du Corbéis (Sud-Ouest de l'agglomération) au quartier de Perseigne (au Sud) nécessite de passer par le centre ville parce que la liaison entre ces deux zones d'habitat n'est pas assurée.

AGGLOMERATION D'ALENCON RESEAU VIAIRE



Qui plus est, la déviation du trafic de transit de la RN 138 par l'Est n'est que peu utilisée d'une part parce que les barreaux de contournement Nord et Sud (cf carte) ne sont pas encore réalisés et, d'autre part, parce que la signalisation aux entrées de ville est pour le moins ambiguë.

Un phénomène de périurbanisation non maîtrisé : Alençon a connu ces dernières décennies un phénomène de desserrement de ses aires d'habitat vers des communes périphériques bien au delà de la couronne périurbaine.

Or ces communes, essentiellement rurales, ne disposent pas des services et des emplois dont ont besoin ces nouveaux résidents ce qui entraîne un accroissement considérable des flux entre le centre ville, les zones d'activité et les périphéries rurales nouvellement urbanisées.

Ce desserrement de l'habitat s'est effectué sans concertation locale, sans réflexion globale ce qui provoque, là encore, l'addition de trafics.

L'extension et la multiplication des zones d'activités : à l'heure actuelle, l'absence de schéma cohérent et concerté de développement économique a pour conséquence immédiate la multiplication des zones d'activités aux abords des échangeurs (ou des projets d'échangeurs) routiers.

Au total, plus de 156 hectares sont réservés dans les différents Plans d'Occupation des Sols des communes de l'agglomération alors que les 287 hectares existants ne sont pas encore complètement remplis.

Cette multiplication opportuniste des surfaces réservées à l'activité économique semble non seulement irréaliste mais ajoute à l'indifférenciation des fonctions d'agglomération et favorise l'émergence de déséquilibres urbains.

L'extension projetée de la "zone trente" dans le centre ville : la ville centre projete d'étendre la "zone 30" du centre ville vers le quartier de Perseigne ce qui aurait certes pour avantage de rapprocher ce quartier "sensible" d'une centralité urbaine symboliquement plus marquée mais ce qui aurait aussi pour inconvénient majeur de rejeter les échanges internes vers les boulevards périphériques déjà surchargés, d'accroître les temps de transports individuels et de renforcer l'inadaptation de la trame viaire.

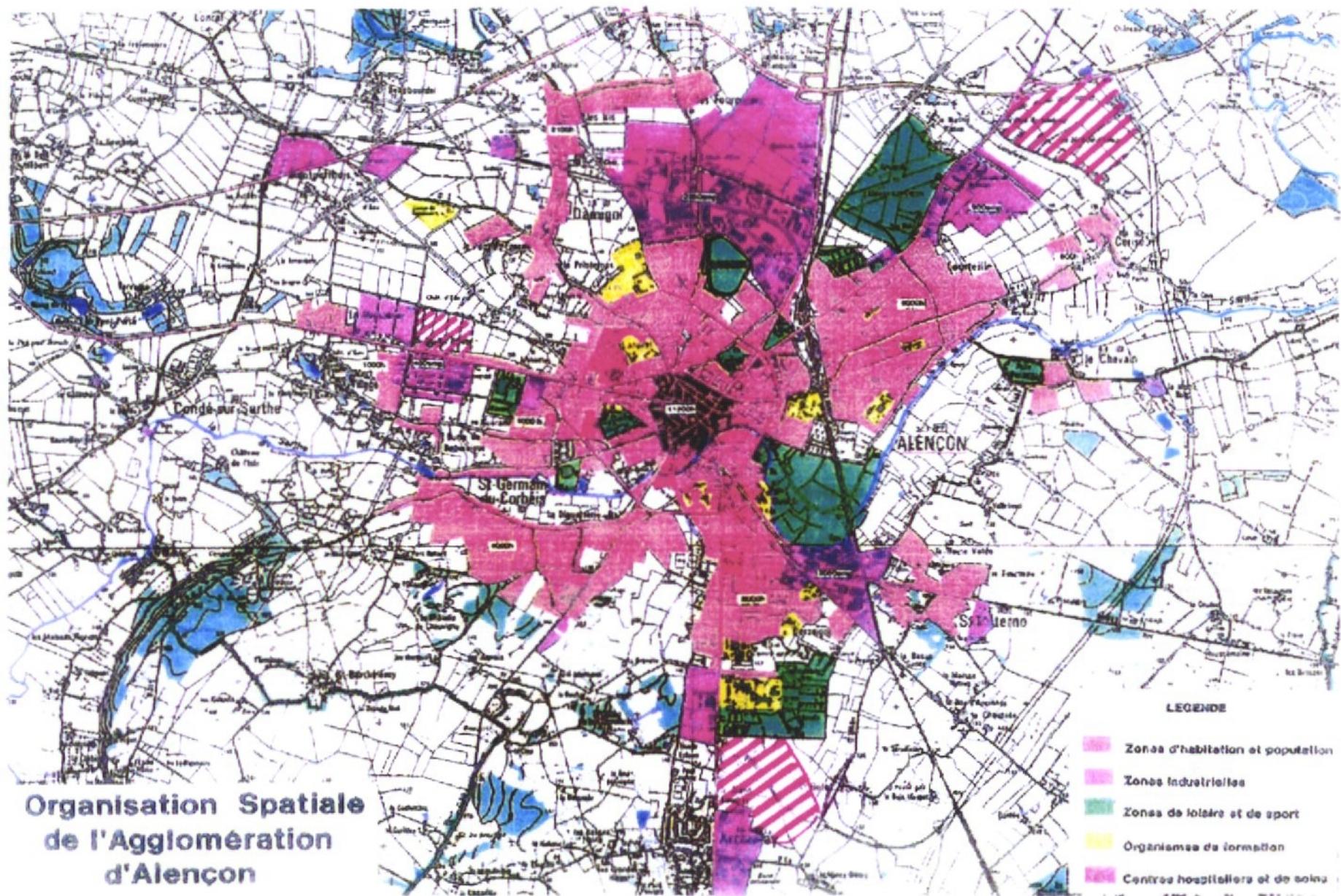
Il est cependant à noter qu'une réflexion sur l'ensemble de ces problèmes est déjà engagée

entre l'Etat et la Communauté Urbaine d'Alençon et qu'elle devrait se concrétiser dans les prochains mois dans une "Fiche d'Agglomération" précisant les solutions globales et particulières à apporter.

Enjeux :

. débarrasser les tissus urbains des trafics de transit et développer l'accessibilité des sites industriels.

. retrouver une cohérence et un fonctionnement urbain d'ensemble en réorganisant les déplacements.



2. Solidarité urbaine, cohésion sociale et cohérence spatiale

. logement et habitat

CONSTAT

Dans la plupart des grandes agglomérations, les inégalités sociales tendent à se confondre avec les inégalités territoriales.

La concentration des logements sociaux dans la ville centre mais hors du centre ville renforce et rend plus visibles les effets de ségrégation spatiale et de stigmatisation sociale.

Conséquence directe de la crise économique des années quatre vingt, la relégation dans les quartiers de logements sociaux des populations les plus défavorisées a remplacé les trajectoires résidentielles ascendantes qui avaient prévalu lors des Trente Glorieuses.

Dans ce contexte de crise économique persistante, les grands ensembles d'habitat social collectif semblent assurer aujourd'hui une double fonction :

. Ils sont le lieu d'accueil et de stabilisation de populations, toujours plus nombreuses, en situation socio-économique difficile. Les politiques de conventionnement, tout en assurant la solvabilité des familles les plus démunies, induisent un regroupement spatial qui accentue les phénomènes de relégation et de marquage social.

. Ils sont devenus un lieu d'habitat obligé pour la plupart des familles aux emplois instables et aux revenus précarisés, bloqués dans leurs aspirations à l'habitat individuel. En outre, l'aggravation récente de leur paupérisation concerne d'autant plus ce type d'unités résidentielles que sa fonction sociale traditionnelle est de procurer un logement aux couches sociales les plus modestes.

A l'inverse de cette "assignation à résidence" des plus modestes, on assiste dans le même temps à des phénomènes de périurbanisation, de dispersion de l'habitat individuel dans les deuxièmes voire dans les troisièmes couronnes des agglomérations.

Alençon n'échappe pas à la règle :

- Concentration des logements sociaux dans la

ville centre et plus particulièrement dans les quartiers de Perseigne et de Courteille,

- Dispersion de l'habitat individuel dans les communes périphériques rurales,
- Difficile concertation entre les communes concernées tant en ce qui concerne la politique du logement social que celle de l'habitat.

ANALYSE

Le logement locatif social représente, avec 5 310 logements, 39% du parc de la ville centre principalement concentré sur les quartiers de Perseigne et de Courteille.

Ces deux quartiers abritent 13 000 habitants sur les 30 000 que comptent la ville d'Alençon.

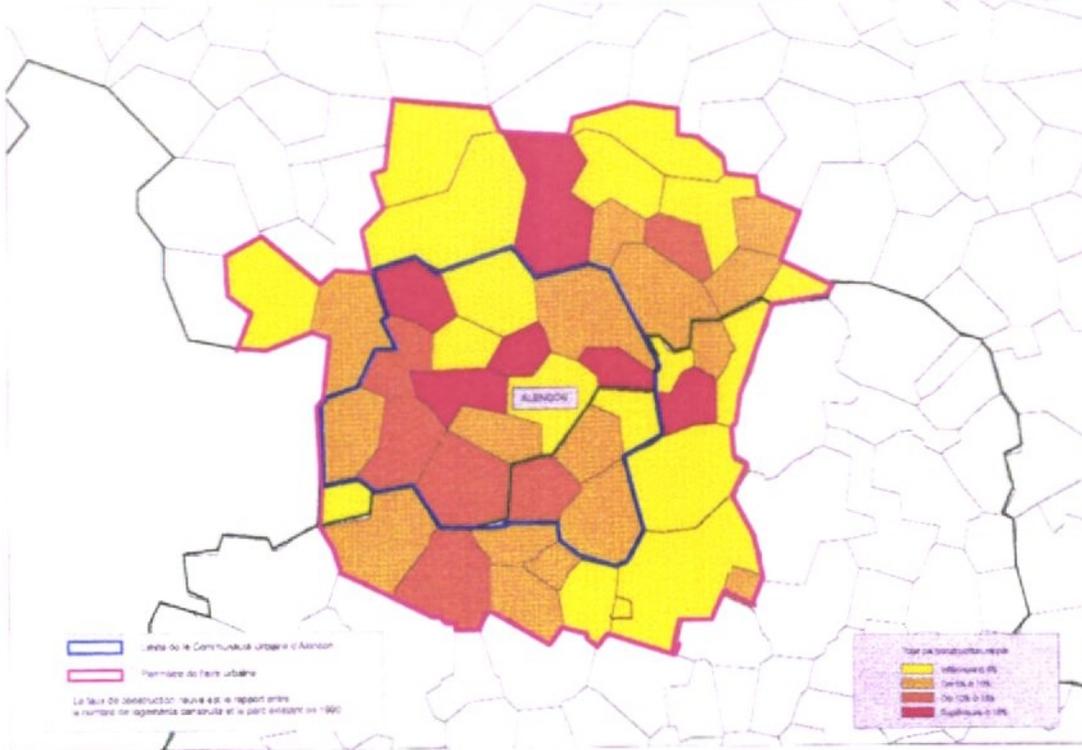
A Perseigne, la quasi totalité des logements (96%) sont des logements sociaux en immeubles collectifs. A titre de comparaison, le quartier de Courteille (deuxième quartier de la ville au rang du logement social) en compte 58%.

Perseigne, construit entre 1967 et 1976 pour loger principalement les employés de Moulinex, présente toutes les caractéristiques d'un quartier d'habitat social collectif dégradé avec :

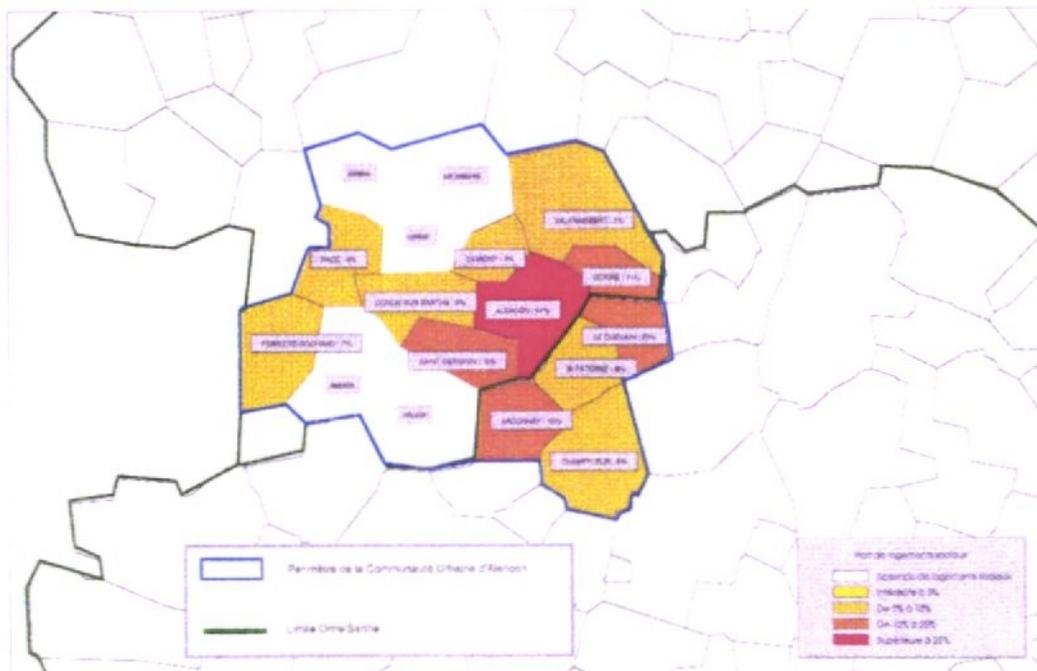
- Un urbanisme obsolète quant à la structuration interne de la trame viaire,
- Un manque de visibilité de l'espace et une absence de centre de quartier,
- Une quasi absence de commerces de proximité,
- Une monofonctionnalité urbaine et résidentielle,
- Un taux de chômage élevé (26%),
- Une proportion importante de personnes dépendantes des transferts sociaux (le quartier regroupe 44% des bénéficiaires du RMI de la ville).

Ainsi, l'isolement spatial participe-t-il de la relégation sociale.

TAUX DE CONSTRUCTION NEUVE DEPUIS 1990



PART DE LOGEMENTS SOCIAUX EN 1998 SUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON



En termes de politique de l'habitat, la situation de Perseigne renvoie à une double problématique :

- celle d'une politique d'attribution des logements sociaux concertée,
- l'instauration d'une diversification de l'offre de logement social tant en termes de produit que de localisation.

En dix ans, la Communauté Urbaine d'Alençon a enregistré la construction de 1 300 logements neufs notamment individuels (937). Au cours de cette période, la ville d'Alençon n'a regroupé qu'un peu plus du quart de ces logements, l'essentiel se dispersant dans les différentes communes périphériques.

Sans préjuger de la poursuite de ce mouvement de périurbanisation, il convient de noter que les communes constitutives de la Communauté Urbaine proposent globalement et en ordre dispersé plus de 700 hectares de zones NA ce qui permettrait d'accueillir quelques 20 000 habitants supplémentaires dans les prochaines années.

Une tel mouvement de périurbanisation ne serait pas sans conséquences sur le fonctionnement urbain de l'agglomération d'Alençon notamment en termes de liaisons et d'accès aux services.

Faut-il en la matière continuer à raisonner en ordre dispersé ou penser, à l'échelle de la communauté Urbaine, un développement concerté dans lequel chaque commune affirme et conjugue son identité ?

Enjeux :

. diversifier l'offre de logement par une approche globale, intercommunale et solidaire de l'habitat.

. s'assurer de la maîtrise spatiale de l'habitat.

. aménagement et développement social urbains

CONSTAT

La ville d'Alençon s'est engagée en 1989, aux côtés de l'Etat, dans un programme de Développement Social des Quartiers et, depuis 1994, dans une procédure de Contrat de Ville. Perseigne puis le quartier de Courteille ont donc

bénéficié des dispositifs issus de la Politique de la Ville.

Force est de reconnaître après une décennie de mise en oeuvre de cette Politique à Alençon que la situation des quartiers "sensibles" n'a guère évolué : le quartier de Perseigne notamment est toujours confronté aux problèmes d'isolement social et urbain. Malgré des actions portant à la fois sur le logement (la réhabilitation du parc collectif est achevée), l'urbanisme et le développement social, et malgré le changement d'échelle d'intervention (passage du DSQ au Contrat de Ville), cette nouvelle procédure n'a pas réellement permis de développer, dans une dynamique d'agglomération, un programme cohérent de développement social et urbain.

ANALYSE

. Quartier de Perseigne (6 517 habitants)

Un quartier jeune.

A Alençon, un nouveau né sur trois habite Perseigne.

En 1996, la tranche d'âge des 0-19 ans représente plus de 38% de la population totale du quartier et la tranche d'âge des 15-19 ans est la plus importante avec 737 adolescents recensés.

Des revenus très bas.

43,6% des bénéficiaires alençonnais du R.M.I. habitent le quartier de Perseigne. L'aide alimentaire est attribuée à 149 familles du quartier ce qui représente près de 60% de l'aide fournie sur l'ensemble de la ville.

Un taux de chômage élevé.

36% des chômeurs de la ville habitent Perseigne. Alors que la population active de ce quartier compte plus de 2 700 personnes (R.G.P. 90), 961 demandeurs d'emplois y étaient recensés en avril 1996.

Une population étrangère très présente.

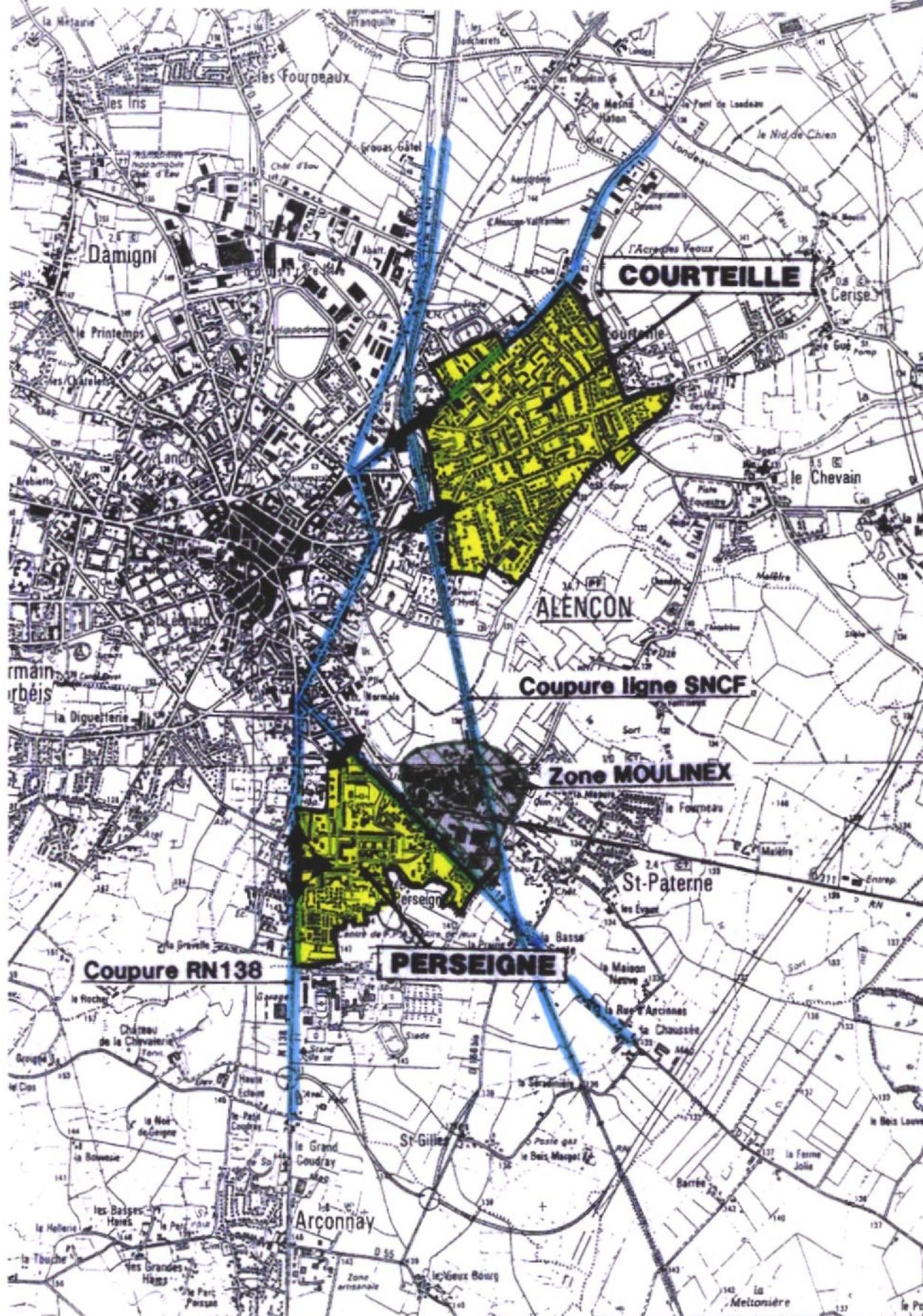
Près de 15% de la population résidente à Perseigne est de nationalité étrangère alors que cette proportion descend à 2,4% pour l'ensemble de la ville (R.G.P. 90).

. Quartier de Courteille (7 600 habitants)

Le quartier se compose pour 58% de logements HLM. Il regroupe 27% des demandeurs d'emploi de la ville et son taux de chômage est de 16%.

Au regard de ces quelques chiffres, il apparaît que les problématiques sociales de ces deux quartiers sont différentes.

SITUATION DES QUARTIERS SENSIBLES ENCLAVES



Courteille se présente comme un quartier abritant des populations modestes mais non exclues alors que Perseigne montre, à travers ses indicateurs sociaux, un profil de quartier relégué.

En outre, urbanistiquement, Courteille présente une organisation plus diversifiée de l'habitat et un vrai centre de quartier doté de commerces variés. Perseigne constitue un ensemble univoque, enclavé, au plan masse dense et à la trame viaire peu lisible.

Si l'objectif majeur de la Politique de la Ville est de réinscrire socialement et urbanistiquement ces quartiers dans la ville et l'agglomération, il renvoie pour chacun de ces quartiers aux problématiques suivantes :

Courteille doit être simplement raccordé au centre ville par un traitement spécifique de ses voies de liaisons ; la situation de Perseigne appelle une intervention plus globale.

Le quartier de Perseigne, pourtant relativement proche du centre ville, est géographiquement enclavé parce qu'inséré entre deux voies de grande circulation et bordé, au Sud, par une coulée verte, socialement stigmatisé parce qu'abritant les populations les plus démunies de l'agglomération et, malgré la réhabilitation des immeubles, avec un bâti dégradé.

Il s'agit donc de l'ouvrir à la ville et, pour ce faire, les atouts sont nombreux ; notamment :

la proximité de pôles urbains existants ou en devenir, la zone commerciale "Leclerc", un centre sportif avec piscine, la ZAC d'Arçonnay, le site de

l'usine Moulinex appelé à une reconversion prochaine. En effet, le transfert prévu de l'usine Moulinex offre la possibilité d'un réaménagement de l'ensemble du site dans une perspective de diversification urbaine.

Enfin, le quartier ouvre la ville vers le Sud. Son raccordement au centre ville pourrait être envisagé à travers les possibilités de désenclavement physique offertes par la transformation de la RN 138 en véritable boulevard urbain.

L'exploitation de ces atouts ne peut être optimale que si les actions engagées sur le quartier de Perseigne dans le cadre de la politique de la Ville acquièrent une réelle dimension d'agglomération. C'est en agissant à cette échelle de l'agglomération que les acteurs locaux pourront véritablement transformer la réalité sociale et urbaine du quartier de Perseigne.

Enjeux :

. élaborer un projet (économique, social, urbain) d'intégration à la dynamique de l'agglomération des quartiers de Perseigne et de Courteille.

. créer une animation économique, urbaine et culturelle au coeur des deux quartiers.

3. L'environnement et le cadre de vie

CONSTAT

L'extension des aires urbaines n'est pas due seulement à un apport ou à un accroissement de population. Au plan des modes de vie, la préférence de la plupart des ménages pour le logement individuel entraîne non seulement des choix résidentiels périurbains mais surtout la recherche d'une qualité paysagère le plus souvent associée à la "campagne", aux petites villes et aux bourgs ruraux.

De ce point de vue, et d'une façon générale, la Basse-Normandie jouit d'une position privilégiée par sa façade littorale, par la dominante bocagère de ses espaces ruraux, par la densité de son patrimoine architectural.

L'agglomération d'Alençon dispose en matière d'environnement et de cadre de vie d'atouts non négligeables de par sa taille et sa situation géographique.

Cependant, il ne suffit pas de faire mention de la qualité de la vie pour s'assurer de la qualité de l'organisation de l'espace urbain ou pour inscrire l'aménagement de l'agglomération dans une perspective de développement durable.

Le desserrement de l'agglomération alençonnaise sur ses franges rurales, l'extension et la multiplication des zones d'activités à sa périphérie, le traitement des entrées de ville, les paysages routiers ne sont pas, de ce point de vue, des critères à négliger.

ANALYSE

L'environnement et le cadre de vie sont des éléments valorisants et attractifs et donc déterminants pour le développement de l'agglomération.

L'agglomération est située dans un paysage de plaine entourée de reliefs recouverts de massifs forestiers. De plus, la vallée de la Sarthe constitue un ensemble paysager à valoriser.

Dans ce contexte, il s'agit de préserver les perspectives, les points de vue, les unités paysagères, par une gestion coordonnée et une mise en valeur des franges urbaines.

Selon ce registre, les entrées de ville pourraient être traitées comme des éléments identitaires assurant une transition harmonieuse entre le rural et l'urbain, entre le végétal et le minéral.

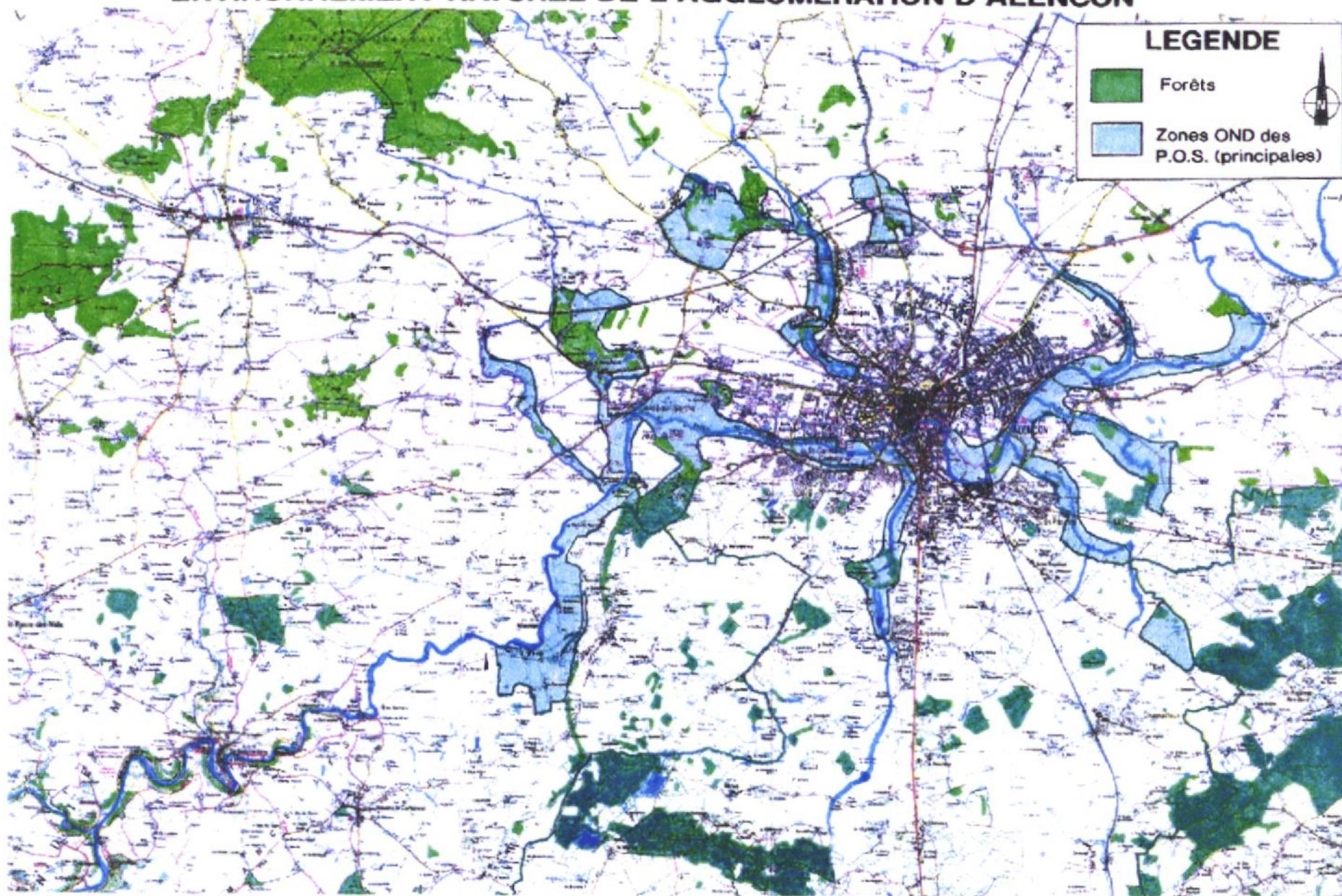
Plus largement, il s'agira de penser l'articulation ville/campagne dans toutes ses dimensions.

Enjeux :

. intégrer les problématiques d'environnement et de cadre de vie comme une dimension essentielle du développement et de l'aménagement de l'agglomération.

. tirer parti des équilibres de proximité naturelle et paysagère avec la forêt pour organiser la relation ville-centre, communes périurbaines, communes rurales en lisière de forêt.

ENVIRONNEMENT NATUREL DE L'AGGLOMERATION D'ALENCON



4. Le tissu économique

La zone d'emploi d'Alençon-Argentan occupe près de 41 200 personnes réparties essentiellement entre un bassin d'emploi industriel à Argentan et un autre, tertiaire, à Alençon.

A Alençon, 75% des emplois salariés dépendent des activités de commerce et des services. En Basse Normandie, seule la zone d'emploi de Caen dispose d'un secteur tertiaire aux dimensions comparables (73%).

Le tissu économique de l'agglomération alençonnaise se caractérise par une forte proportion de PME, un secteur de la "plasturgie" en pointe, reconnu au plan national et un secteur des services, notamment aux entreprises, en pleine croissance.

. des PME résistantes dans un tissu industriel fragile

Le bassin d'emploi d'Argentan-Alençon connaît depuis quelques années un phénomène de désindustrialisation global même si le sous bassin d'Argentan résiste mieux que celui d'Alençon particulièrement marqué par la restructuration de l'entreprise Moulinex.

A la fin de 1997, Moulinex compte encore près de 1 500 emplois ce qui fait de cette entreprise le principal employeur d'Alençon avec 30% des salariés de l'industrie du sous bassin d'emploi.

Les quelques 3 400 emplois industriels restants sont dispersés dans des établissements ne dépassant pas 200 salariés.

Or, de 1992 à 1996, les pertes d'emplois industriels du sous bassin d'Alençon sont atténuées par le maintien voire l'augmentation de l'emploi dans les entreprises locales de taille plus modeste (constituant le tissu local des PME) et plus particulièrement dans le secteur de la plasturgie.

. le secteur de la plasturgie en pointe

Entre 1986 et 1994, 117 emplois ont été créés à Alençon dans le secteur de la plasturgie représenté essentiellement par des PME relativement jeunes et très diversifiées.

Cela dit, c'est encore un secteur de production peu autonome et plutôt intégré au sein d'entreprises plus importantes dont ce n'est pas l'activité principale.

précisément l'importance réelle de la plasturgie dans le tissu industriel local.

Néanmoins, les effectifs employés dans la plasturgie se sont accrus dans une proportion de 156% dans les secteurs de l'automatisme et de l'électronique et de 38% dans celui de l'édition et de l'imprimerie (principalement du fait de l'utilisation croissante des disques compacts).

. le secteur des services en pleine croissance

Etant donné le potentiel économique du tissu des PME et plus particulièrement celui de la plasturgie dans le sous bassin d'emploi d'Alençon, les services aux entreprises sont peu développés.

Pourtant, 16 600 personnes sont employées dans ce secteur d'activité dont 27% dans les administrations et le secteur de la santé.

Durant la période de 1992 à 1996, ce secteur des services et notamment celui des services aux entreprises a généré quelque 3 500 emplois assurant à lui seul la croissance des emplois dans le bassin d'Alençon (il est toutefois à noter que ce sont les sociétés d'intérim qui ont porté l'essentiel de cette croissance).

Enjeux :

. consolider le pôle de la plasturgie et renforcer le secteur de la formation qui y est rattaché.

. créer, à l'échelle de l'agglomération, des infrastructures d'accueil adaptées dans leur localisation comme dans les équipements et les services offerts.

. développer le "cadre de vie" comme argument promotionnel auprès des entreprises.

Les enjeux de la contractualisation

1. Les défis à relever

Les différents constats et analyses énoncés ci-dessus permettent de mettre en exergue trois champs complémentaires d'intervention prioritaire pour l'Etat en ce qui concerne l'agglomération d'Alençon. Il s'agira :

- de positionner Alençon dans les grands flux économiques inter régionaux et internationaux pour en assurer le développement et rééquilibrer la Région dans son Sud,
- d'assurer la cohérence spatiale et la cohésion sociale par une meilleure répartition des zones de logement social, d'habitat et d'activités à l'échelle de l'agglomération,
- de préserver, à l'échelle de l'aire urbaine, les espaces naturels et de les promouvoir comme atouts essentiels de développement durable.

Cette première approche diagnostic des champs d'intervention devra se traduire dans la définition des enjeux prioritaires de l'Etat.

2. Les enjeux prioritaires

Premier enjeu prioritaire :

- *Faire d'Alençon une plate-forme d'échanges Nord-Sud / Est-Ouest pour capter de nouveaux flux économiques transitant par l'agglomération.*
- *Relier l'agglomération d'Alençon à l'Île de France et aux villes du Grand Ouest (Caen, Rouen, Le Mans, Rennes).*

La position excentrée de l'agglomération alençonnaise aux confins de la Basse Normandie, du Bassin Parisien et des Pays de Loire constitue, potentiellement, un atout pour son développement.

Les pistes d'action peuvent être :

- Achever le plan routier et autoroutier engagé (doublement de la RN 12 vers Paris, achèvement de l'A 28 vers Rouen et de l'A 88 vers Caen),
- Accompagner les collectivités locales dans leurs projets d'aménagement et d'équipement des zones d'activités,

- Améliorer la liaison ferroviaire Caen-Tours.

Deuxième enjeu prioritaire :

- *Débarrasser les tissus urbains des trafics de transit et développer l'accessibilité des sites industriels.*
- *Retrouver une cohérence et un fonctionnement urbain d'ensemble en réorganisant les déplacements.*

L'indifférenciation des fonctions dévolues aux axes de circulation et au réseau routier de l'agglomération, la périurbanisation non maîtrisée, la multiplication non concertée des zones d'activités contribuent très largement à l'engorgement de la voirie de la ville centre. Si l'accessibilité n'est pas à elle seule un gage certain de développement harmonieux et pérenne, elle nécessite néanmoins une attention soutenue.

Les pistes d'action peuvent être :

- Le raccordement de l'A 28 -contournement Est de l'agglomération- au réseau autoroutier,
- La mise en oeuvre des contournements Sud et Ouest d'Alençon,
- La requalification des principaux axes de circulation internes en boulevards urbains.

Ces trois pistes d'action pourront être négociées avec les collectivités locales dans le cadre du D.V.A. en cours d'élaboration.

Troisième enjeu prioritaire :

- *Diversifier l'offre de logement par une approche globale, intercommunale et solidaire de l'habitat.*
- *S'assurer de la maîtrise spatiale de l'habitat.*

Dans la plupart des grandes agglomérations, les inégalités sociales tendent à se confondre avec les inégalités territoriales.

Alençon n'échappe pas à la règle et enregistre :

- Une concentration des logements sociaux dans la ville centre et plus particulièrement dans les quartiers de Perseigne et de Courteille,
- La dispersion de l'habitat individuel dans les communes périphériques rurales,
- Une difficile concertation entre les communes concernées tant en ce qui concerne la politique du logement social que celle de l'habitat.

Les pistes d'action peuvent être :

- La mise en oeuvre d'une politique concertée en matière d'habitat (lancement d'un P.L.H.),
- L'élaboration et la mise en oeuvre d'une vision globale de l'usage du sol à l'échelle de la Communauté Urbaine (Schéma Directeur, P.O.S. intercommunal...).

Quatrième enjeu prioritaire :

- *Elaborer un projet (économique, social, urbain) d'intégration à la dynamique de l'agglomération des quartiers de Perseigne et de Courteille.*
- *Créer une animation économique, urbaine et culturelle au coeur des deux quartiers.*

La ségrégation par le logement et l'habitat est un facteur aggravant des inégalités sociales et elle renforce les risques d'éclatement du territoire urbain. La poursuite de la Politique de la Ville doit être l'occasion d'intégrer les quartiers "sensibles" dans la dynamique globale de développement urbain.

Les pistes d'action peuvent être :

- Poursuivre le Contrat de Ville en renforçant son articulation avec les autres projets d'agglomération,
- Ouvrir les quartiers en restructurant leurs liaisons avec le centre ville,
- Requalifier le site industriel de Moulinex dans une perspective de développement urbain durable.

Cinquième enjeu prioritaire :

- *Intégrer les problématiques d'environnement et de cadre de vie comme une dimension essentielle du développement et de l'aménagement de l'agglomération.*
- *Tirer parti des équilibres de proximité naturelle et paysagère avec la forêt pour organiser la relation ville-centre, communes périurbaines, communes rurales en lisière de forêt.*

L'attention à la qualité paysagère est devenue une dimension essentielle dans le choix des modes de vie contemporains. Elle explique pour partie les phénomènes de périurbanisation et la recherche, par les entreprises, d'un "cadre de vie" plus équilibré que celui des grandes agglomérations.

De ce point de vue, la région d'Alençon dispose d'atouts non négligeables tant en ce qui concerne la qualité paysagère de ses milieux naturels que la valeur de son patrimoine.

Dans la perspective d'un développement durable de l'agglomération, ces atouts doivent être valorisés.

Les pistes d'action peuvent être :

- Renforcer les articulations villes / campagne par une requalification des entrées de villes,
- L'élaboration et la mise en oeuvre d'une vision globale de l'usage du sol à l'échelle de la Communauté Urbaine (Schéma Directeur, P.O.S. intercommunal...).
- Mettre en valeur le patrimoine paysager
- Concevoir une charte paysagère

Sixième enjeu prioritaire :

- *Consolider le pôle de la plasturgie et renforcer le secteur de la formation qui y est rattaché.*
- *Créer, à l'échelle de l'agglomération, des infrastructures d'accueil adaptées dans leur localisation comme dans les équipements et les services offerts.*
- *Développer le "cadre de vie" comme argument promotionnel auprès des entreprises.*

Du fait de cette intégration, il est difficile d'évaluer
Le bassin d'emploi d'Alençon est fortement
tertiaire avec un tissu industriel qui repose
essentiellement sur des PME nombreuses.

L'avenir économique de l'agglomération se joue
dans le renforcement de la filière plasturgie, dans
la diversification de son tissu de PME et dans sa
capacité à capter partie des flux qui la traversent.

Les pistes d'action peuvent être :

- l'achèvement des axes de communication
régionaux et inter régionaux,
- le développement concerté des ZAC dans un
souci de qualité urbaine,
- la poursuite des efforts dans le domaine de la
formation universitaire et professionnelle,
- la préservation et la promotion d'un cadre de vie
de qualité.

DIAGNOSTIC DE L'AGGLOMERATION D'ALENCON

La délinquance et le sentiment d'insécurité

Dans le but de lutter contre la délinquance et faire reculer le sentiment d'insécurité, l'Etat, la Communauté urbaine d'Alençon, le Conseil Général et les bailleurs sociaux se sont engagés dans un diagnostic prévention-sureté-sécurité en vue d'élaborer avec l'ensemble des partenaires concernés un Contrat local de sécurité.

Ce diagnostic contribue à la connaissance du fonctionnement interne de l'agglomération et se situe donc dans le cadre de l'élaboration des diagnostics d'agglomération concernant le volet territorial des futurs contrats de plan.

Au delà des conséquences directes en matière pénale et sociale de la délinquance, le sentiment d'insécurité et l'image qu'il véhicule, nuit inévitablement au développement d'une agglomération.

Le diagnostic prévention-sureté-sécurité est fondé tout d'abord sur un travail documentaire mais surtout sur une longue série d'interviews et une consultation de la population notamment pour ce qui concerne le sentiment d'insécurité.

1- Une délinquance sous la moyenne nûs qui prend de nouveaux visages

Sur la circonscription de police couvrant Alençon et 3 des villes agglomérées, le taux de délinquance est de 60⁰/100 alors que le taux moyen des villes de cette importance est de 73⁰/100. En outre, ce taux a une tendance à la baisse (-6% sur les 5 dernières années). Il est cependant à noter que les mineurs représentent plus de 25% des contrevenants.

Pour le reste de la Communauté Urbaine, couvert par 2 gendarmeries, les taux de délinquance restent très faibles pour les communes rurales, il évolue un peu dans certaines communes périphériques et composées d'un habitat groupé et il est important (52⁰/100) sur la commune d'Arçonnay contiguë au quartier de Perseigne.

Pour les villes constituant l'agglomération et les quartiers sensibles, on peut relever que 33% des infractions sont relevées en Centre ville et en fonction des types d'infraction, le Centre ville et le quartier de Perseigne (6500 habitants) se partagent la tête du classement en cumulant à deux de 50 à 75% des infractions; le quartier de Courteille (7500 habitants) arrivant derrière avec 12 à 17 % des infractions.

Les violences urbaines sont un fait nouveau et en nette progression ces dernières années: incendies de véhicules, dégradation d'immeubles et d'équipements publics, communs ou commerciaux, ainsi qu'outrages et violences à l'égard des dépositaires de l'autorité publique. Ces violences urbaines sont localisées dans les quartiers de Perseigne et Courteille pour une moindre part.

La délinquance liée à la drogue est très mal connue par défaut de capacité d'intervention de forces de police, par contre ce phénomène est réel et bien identifié par les associations.

Il apparait à travers les interviews que :

- . se développe dans le quartier de Perseigne et dans une mesure nettement moindre de Courteille, des comportements de type "banlieue": quelques meneurs, relayés par des plus jeunes, formation de bandes en fonction d'origines ethniques, sentiments d'impunité.
- . apparaissent des problèmes tels que des dégradations, des agressions verbales mais aussi vols et violences physiques à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires de l'agglomération.
- . se développent les dégradations des immeubles HLM ainsi que sur les équipements commerciaux des quartiers sensibles ainsi que les agressions verbales vis à vis des agents des organismes logeurs.
- . une partie de la population des HLM, devant les problèmes ressentis à Perseigne, demande à être relogée à Courteille.
- . les centres commerciaux dans ou proches de Perseigne, sont le lieu de dégradations et vols systématiques, voire d'agressions physiques.

2- Un sentiment d'insécurité statistiquement non fondé mais bien réel

Il se développe sur l'agglomération d'Alençon et plus particulièrement sur la ville, un sentiment d'insécurité malgré des taux de délinquance relativement faibles.

Il semble que ce sentiment se fonde sur l'existence du quartier de Perseigne dans lequel il y a de réels problèmes de fonctionnement et de délinquance, sur un faisceau de rumeurs concernant ce quartier mais aussi une dégradation de l'atmosphère en ville, sur la découverte brutale des phénomènes de violences urbaines qui jusqu'alors épargnaient les villes de province de cette taille, sur un relais médiatique souvent disproportionné à l'événement, sur un manque de présence de la force publique ainsi que sur un sentiment d'impunité des contrevenants.

Ce phénomène risque de s'accroître avec les mouvements de concentration des populations difficiles dans ce même quartier qui risque très rapidement de devenir un ghetto avec ce que cela implique en matière de prévention et de maintien de l'ordre.

3- Analyse des moyens

L'analyse du diagnostic montre :

- un sous effectif assez important par rapport aux moyennes nationales tant au niveau des forces de l'ordre que des magistrats (notamment du juge pour enfants)*
- une insuffisance de structuration urbaine de Perseigne et de lien entre ce quartier et la ville.*
- un manque de coordination entre les acteurs : force de l'ordre, travailleurs sociaux, animateurs, organismes logeurs, milieu scolaire*
- une carence en matière d'échange d'information avec la population*

ENJEUX GLOBAUX DE L'ETAT

- 1. Développer une politique préventive de la délinquance, tout en montrant que les délits ne restent pas impunis*
- 2. Mettre en place une politique de coordination de tous les dispositifs préventifs, sociaux, répressifs ...*
- 3. Permettre une instruction dans de bonnes conditions pour tous*
- 4. Permettre une application de la justice en dehors de l'urgence*
- 5. Parallèlement à ces enjeux, replacer le sentiment d'insécurité à son juste niveau par une politique active de communication et des actions de présence des représentants de la force publique*
- 6. Inverser la tendance à la relégation du quartier de Perseigne par une reconquête des espaces et des services publics sur place, voire une restructuration du quartier tant sur le plan immobilier que de l'urbanisme*

Les leviers de l'action :

Pour faire aboutir ces enjeux, le diagnostic prévention-sûreté-sécurité propose une série de 32 préconisations qui deviendraient opératoires par :

- la mise en oeuvre d'un Contrat Local de Sécurité permettant de formaliser les objectifs et d'obtenir l'engagement de l'ensemble des partenaires*
- la création d'un schéma directeur de prévention-sûreté-sécurité permettant de donner une lisibilité et une orientation permanente au contrat local de sécurité et structuré autour de groupes de travail.*
- la création de la fonction de gestionnaire des risques urbains chargé d'animer les groupes de travail et d'assurer le suivi du Contrat.*
- la création d'un observatoire permanent des faits et causes afin de mesurer l'évolution de l'opinion relative au sentiment d'insécurité, de connaître l'impact sur la population des politiques menées.*

Enfin, le quatrième enjeu du diagnostic d'agglomération : élaborer un projet économique, social et urbain d'intégration à la dynamique de l'agglomération des quartiers de Perseigne et Courteille et créer une animation économique, urbaine et culturelle au cœur de ces 2 quartiers est complémentaire de ce qui est préconisé dans le diagnostic prévention-sûreté-sécurité.